



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accidents

Question écrite n° 56959

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur la sécurité des piétons sur la voie publique. Il souhaite connaître le nombre de piétons blessés par des accidents de la circulation en 2008 et les évolutions sur les cinq dernières années.

Texte de la réponse

D'après les données statistiques de l'Observatoire national de la sécurité routière, au cours de l'année 2008, 580 piétons ont été tués sur les routes en France. 13 199 piétons ont été blessés, dont 5 235 ont fait l'objet d'une hospitalisation de plus de 24 heures. Le nombre de piétons tués et blessés en 2008 est en baisse par rapport à 2007 (respectivement - 2,40 % et - 4,70 %). Il est en baisse significative depuis 2002 (- 40 % de piétons tués et - 67,50 % des blessés). Cette catégorie d'usagers bénéficie ainsi de la baisse générale des vitesses pratiquées. Ce sont principalement les personnes âgées (de plus de 64 ans) qui paient un lourd tribut en tant que piétons. En effet, près de la moitié des piétons tués sur les routes est âgée de plus de 64 ans. Les personnes âgées restent également l'une des catégories qui a le moins bénéficié de la baisse de la mortalité enregistrée depuis 2002 avec seulement 23,9 % de diminution (271 piétons tués âgés de plus de 64 ans en 2008 contre 356 en 2002). L'essentiel de leurs accidents a lieu en ville, dans des traversées sur des passages piétons. Les personnes âgées sont alors heurtées en milieu ou en fin de traversée. La baisse de la mortalité en France a davantage bénéficié aux enfants piétons. On a dénombré en effet, en 2008, 36 piétons tués âgés de moins de 14 ans contre 58 en 2002, soit une baisse de 38 %. Il convient toutefois de noter que, si les enfants (piétons) représentent un nombre de tués inférieur à leur proportion démographique, le nombre d'enfants blessés reste supérieur à leur importance démographique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56959

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2009, page 7628

Réponse publiée le : 5 janvier 2010, page 185